

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA**

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires
Objet : Tarifs nouveaux produits Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;
Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs des nouveaux produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra

DÉCIDE

Article 1 – la vente des articles suivants :

- Stylo Alu Matra Sports au prix de 4,00 €
- Diffuseur de Parfum voiture au prix de 9,00 €

et ce, à compter du 12 Mai 2025

Article 3 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 29 Avril 2025

Le Maire, certifie sous sa
responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 30 AVR. 2025

Publié ou notifié le 30 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 30 AVR. 2025

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.